

Trois propositions pour relancer l'apprentissage

Publiés récemment par la Dares, les derniers chiffres confirment la **baisse du nombre d'apprentis** malgré les dernières campagnes pour en faire la promotion auprès des entreprises et des étudiants, sans qu'un rebond ne soit cependant constaté. Intervenu sur Canal+ dimanche 19 Avril, **le Président a annoncé vouloir lancer une série de mesures pour soutenir l'apprentissage**. Ces mesures permettront-elles la relance de l'apprentissage ?

Paris, le 27 Avril 2015 - Le nombre d'apprentis ne cesse de chuter depuis la suppression des aides allouées aux entreprises en 2013, pour atteindre le seuil de 400.000 apprentis. Paradoxalement, en mettant en lien la dépense publique pour l'apprentissage et le nombre d'apprentis, **l'apprenti français coûte 11.217€ de l'heure** contre 7.066€ pour l'allemand et 2.500€ pour le britannique.

Selon un sondage Ipsos pour le Medef publié il y a quelques jours, seules 27% des entreprises envisagent de recruter un apprenti dans les 12 prochains mois, malgré l'obligation pour celles qui ont plus de 250 salariés de satisfaire à leur obligation légale, d'avoir 5% d'alternants au sein de leur entreprise sous peine de payer une pénalité.

Le Chef de l'Etat a annoncé des mesures à destination des TPE qui embaucheront des apprentis mineurs et ne « paieront plus rien » sur ces emplois à compter de la rentrée 2015. Peut-on parler de cohérence des actions du gouvernement lorsqu'il promeut l'apprentissage d'un côté, mais réduit considérablement les aides significatives aux entreprises de l'autre ? Selon Carole ATTAL, Présidente de la société AD Consultem, « il est important d'envoyer des signaux forts auprès des entreprises. Il ne faut pas oublier que l'apprenti représente un investissement financier important pour l'entreprise. ». **Pour cela, elle expose 3 propositions afin de relancer l'apprentissage.**

1- Rétablir les aides à l'apprentissage pour toutes les entreprises

Il ne doit pas s'opérer de distinction entre les TPE et le reste des entreprises. L'incitation à recruter doit s'opérer auprès de toutes les entreprises. Un emploi créé est un emploi gagné. Par conséquent, l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (aide versée par les régions aux entreprises en cas de conclusion d'un contrat d'apprentissage) doit être rétablie et ne plus être attribuée exclusivement aux TPE. Le crédit d'impôt apprentissage, qui a été limité au bac + 2 et uniquement sur la première année de formation, doit être rétabli dans son ancien champ d'application.

2- Fusionner le financement de l'apprentissage et de la professionnalisation

L'apprentissage s'est vu ponctionner 550 millions d'Euros afin de permettre le financement des Contrats d'Avenir. Ce qui a eu pour conséquence de déséquilibrer les financements de l'apprentissage. C'est pourquoi nous préconisons la mutualisation des fonds de l'alternance afin de permettre aux TPE de financer les formations de leurs apprentis, à leur charge depuis la réforme.

3- S'inscrire dans une démarche de simplification de l'embauche d'apprentis.

Les démarches de mise en place et de modifications des contrats d'apprentissage sont complexes pour les entreprises : les dérogations pour machines dangereuses pour les mineurs ou les restrictions très fortes sur un certain nombre de tâches à réaliser par les apprentis sont des freins incontestables au développement de l'apprentissage.

A propos d'AD Consultem

Le cabinet AD Consultem a été créé en 2003, et est aujourd'hui **l'expert de référence des aides publiques** au recrutement et à la formation. **Carole ATTAL, sa fondatrice et présidente**, membre de Croissance Plus, du réseau Paris Entreprendre et du Medef Paris, est passionnée par l'entrepreneuriat au féminin et les problématiques liées à l'emploi. Elle met au service des entreprises son expertise de près de 20 ans sur les contrats aidés et la formation professionnelle.

AD Consultem met à disposition des entreprises un service d'identification et de gestion des aides auxquelles elles peuvent prétendre et un service d'externalisation des fonctions RH. **AD Consultem traite près de 15.000 dossiers chaque année** : contrats aidés, contrats d'apprentissage, aides à la formation, aides à l'export...

Contacts Presse

Carole ATTAL
Aurélié PACAULT

caroleattal@adconsultem.fr
pacault@adconsultem.fr

Tel : 01 45 22 75 75
www.adconsultem.fr

